

disposition de Plaine Centrale vers Créteil (3 postes de directeurs généraux adjoints et le chef du service informatique) et des mises à disposition de la commune vers Plaine Centrale (le directeur général adjoint chargé des finances et le chef du service développement durable).

Vous trouvez également dans ce rapport un point d'information pour ce qui concerne notre commune mais qui est important puisque cela montre que cette mutualisation des services ne concerne pas seulement la ville centre, Créteil, puisqu'il vous est indiqué qu'une mise à disposition partielle aura lieu de la Communauté d'Agglomération vers Limeil Brévannes.

Sachant que le Comité Technique Paritaire s'est prononcé favorablement à l'unanimité et que mercredi le conseil communautaire de Plaine Centrale aura à se prononcer, après avis unanime de la commission des finances, il vous est demandé mes chers collègues :

- d'approuver le principe de cette mutualisation à compter du 1^{er} janvier 2010
- d'adopter les conventions qui vous sont proposées
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

Mme CALMET : Je voudrais faire une intervention à ce sujet, si vous le permettez.

M. le Maire : Vous auriez dû lever le doigt.

Mme CALMET : Et bien c'est ce que j'ai fait.

M. le Maire : Il faut le faire dans les temps, avant que le vote ne soit commencé ...

Mme CALMET : ... Je n'étais pas présente en commission et je n'ai pas eu l'occasion de m'exprimer.

Je suis désolée de prendre un peu de votre temps sur cette délibération qui pour autant, me semble-t-il, mérite quelques remarques. Personne ne peut nier l'intérêt d'une mutualisation, d'une rationalisation des moyens entre la Communauté d'Agglomération et la ville dans un souci y compris d'économie. Là-dessus, il n'y a pas de souci.

Pour autant, on garde un goût relativement amer sur le fonctionnement et la mutualisation des projets

